

CAHIER DES CHARGES

**Appel à manifestation d'intérêt pour les usages du
vélo**

Nom de la structure :

Nom de l'action :

Montant sollicité :

CONTEXTE :

En décembre 2019, Les Sables d'Olonne Agglomération a approuvé son Plan Vélo 2025. En effet, la pratique du vélo permet de répondre à des enjeux environnementaux, de santé publique et de mobilité quotidienne.

Celui-ci comporte deux grands axes. Le premier concerne le déploiement d'aménagements de voirie, avec le développement de 26 km de liaisons structurantes et de 37 km de liaisons secondaires. Le second axe cible l'accompagnement au changement, pour aider un public de plus en plus large à s'approprier le vélo comme une solution pour de multiples déplacements courts.

En effet, 57% des déplacements de moins de 5 km sont réalisés en voiture individuelle sur le territoire. Si 10 à 15% de ces déplacements étaient réalisés à vélo, la part du vélo dans les déplacements quotidiens passerait de 2 à 8%.

Il s'agit d'un objectif réaliste et ambitieux, qui nécessite un effort important autant sur l'infrastructure que sur l'accompagnement du public. Cela nécessite de développer des actions en faveur de l'usage du vélo au quotidien auprès du grand public, des scolaires et des professionnels du territoire.

Les Sables d'Olonne Agglomération souhaite à l'aide de cet appel à projet de favoriser l'émergence de nouvelles actions.

PORTEUR DE PROJET :

Les structures suivantes sont éligibles :

- Associations
- Collectifs d'associations
- Etablissements scolaires
- Centre sociaux et socioculturels
- Structures d'accueil de public ou d'hébergement (IME, EPHAD...)

Si des structures privées souhaitent proposer des projets allant dans le sens de cet appel à manifestation d'intérêt, merci de contacter le service Aménagement Transports de l'Agglomération.

LES ACTIONS ET PROJETS ELIGIBLES :

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir toutes les actions et projets qui participent au développement de la pratique quotidienne du vélo. Les actions ou projets peuvent être :

- Organisation de manifestation ou activité dédiée à la pratique du vélo
 - o Fête du vélo local
 - o Organisation de sorties « découverte des aménagements cyclables »
 - o Randonnée à vélo, ...
- Acquisition de matériel pour faciliter la mise en œuvre de projets vélo
 - o Petit matériel pour la mise en place d'atelier de réparation ou d'autoréparation de vélo
- Accompagnement des enfants à l'école en vélo (vélobus)
- Atelier de remise en selle
 - o Amélioration de la sécurité, etc.

Les structures pourront être subventionnées sur l'ensemble des dépenses liées à l'action.
Les Sables d'Olonne Agglomération ne subventionnera pas :

- Les charges de fonctionnement courant des structures
- Les demandes concernant des difficultés financières chroniques
- Les consommables divers (type essence, repas, boissons, etc.)

L'accompagnement de l'Agglomération au titre de l'appel à projets se fera à hauteur maximale de 80% du montant de l'action, plafonné à 1 000 € par porteur de projets.

ATTENTION : le bénévolat ne pourra pas être valorisé dans les dépenses éligibles pour le calcul du montant de l'action.

SELECTION DES DEMANDES ELIGIBLES :

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants : le public cible, l'objet et le contenu de l'action, le caractère innovant, le périmètre géographique et la finalité du projet.

Les porteurs de projets pourront être appelés à présenter leur projet aux élus référents, en amont de la Commission Transports Mobilité qui sélectionnera les projets qu'elle souhaite voir soutenus par la Communauté d'Agglomération.

Les Sables d'Olonne Agglomération pourra retenir un ou plusieurs projets, selon leur intérêt pour favoriser l'émergence du vélo sur le territoire. Les Sables d'Olonne Agglomération se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet également.

Les propositions retenues donneront lieu à un conventionnement entre Les Sables d'Olonne Agglomération et chaque porteur de projet.

ENGAGEMENTS :

L'action doit être terminée au plus tard dans les 12 mois suivant la signature de la convention de partenariat. Les candidats sont ainsi appelés à être vigilants sur le calendrier de réalisation de leur projet pour anticiper ce délai.

Ils s'engagent à :

- Participer à des temps forts de mobilisation autour du vélo organisés ou relayés par Les Sables d'Olonne Agglomération.
- Informer les Sables d'Olonne Agglomération des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leur projet.
- Justifier de la bonne utilisation des fonds, en communiquant au plus tard dans les 12 mois suivant l'attribution de la subvention un bilan technique (évaluation de l'action sur la pratique du vélo) et financier de l'action en transmettant les justificatifs des dépenses effectuées au regard du budget prévisionnel indiqué dans le dossier de candidature.
- Faire apparaître sur ses supports de communication le logo des Sables d'Olonne Agglomération

Les versements se font sur facture. Au vu des éléments de bilan exigés, les Sables d'Olonne Agglomération se réserve le droit de demander le reversement des sommes non employées ou indûment perçues (action non réalisée ou partiellement mise en œuvre).

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS :

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont mis en ligne sur le site de Les Sables d'Olonne Agglomération après délibération du Conseil communautaire du 1^{er} avril 2021.

Les dossiers de candidature dûment complétés doivent être déposés pour le mercredi 30 juin au plus tard.

La réception des dossiers se fera soit par dépôt aux accueils communs Ville et Agglomération, par envoi postal ou par mail (planvelo@isoagglo.fr):

Hôtel de Ville des Sables
Place du Poilu de France
85100 Les Sables
d'Olonne

**Annexe d'Olonne sur
Mer**
Rue des Sables
85340 Les Sables
d'Olonne

**Annexe du Château
d'Olonne**
53, rue Séraphin Buton
85180 Les Sables d'Olonne

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le service Transports Mobilités de l'Agglomération au 02.51.23.88.30 ou par mail planvelo@isoagglo.fr (Benjamin BOURNEUF)

Cachet de l'organisme :

Fait le :

Lieu :

Nom, signature et fonction du
signataire :